

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025**

Département des Yvelines	Date de convocation : 04 septembre 2025
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 04 septembre 2025
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 16
	Date de publication : 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 10 septembre à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame DUPRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVÊQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : Monsieur JACQUEMIN  
Monsieur DAREL  
Madame BORD  
Monsieur LE BIHAN  
Madame WILLEMOT  
Madame MANDON

Ont donné procuration : Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER  
Monsieur MANDON à Monsieur LE BIHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

-----

**1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2025**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal du 25 juin 2025 joint en annexe
-

## 2 - INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

### COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122.21 / L.2122.22 ET 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

#### DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

N° DECISION	INTITULE	MONTANT TTC	DATE
DEC 2025-018	Constitution de provisions pour créances douteuses-Année 2025	3 585.80€	24/07/2025
DEC 2025-019	Marché avec la société Yvelines Restauration pour la fourniture de repas en liaison froide	Restauration scolaire : 208 233.10 € Portage de repas : 34 365.57 €	26/08/2025

*Madame FERREIRA-DELETTRE demande à quoi correspondent les créances douteuses. Monsieur JALTIER répond qu'il s'agit d'un montant qui a été communiqué par le Trésor Public et qui concerne les impayés de cantines et de périscolaires.*

-----  
*Monsieur JALTIER informe l'assemblée que la délibération n° 2025-027 est l'objet principal de ce Conseil Municipal puisque à la demande du Syndicat d'Énergie des Yvelines, ce point devait être voté avant le 15 septembre 2025.*

#### **DEL 2025-027 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNEE PAR LE SEY-APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE.**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants ;

**Vu** le Code de l'Énergie ;

**Vu** la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel ;

**Vu** la convention constitutive du groupement (annexe n°1) ;

**Considérant** qu'un groupement de commandes permet de mutualiser les coûts liés à la procédure de passation des marchés ;

**Considérant** l'importance de cette mutualisation pour constituer des marchés attractifs et compétitifs pour les fournisseurs ;

**Considérant** l'expertise et l'expérience du Syndicat d'Énergie des Yvelines en matière d'achat d'énergie,

**Considérant** l'intérêt de la commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, coordonné par le SEY, pour ses besoins propres ;

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 03/09/2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADHERE** au groupement de commande d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande d'achat de gaz naturel ci-annexée.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

-----

**DEL 2025-028 DEMANDE DE SUBVENTION MSA 2025 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE ADOS.**

Rapporteur : Monsieur JUNGER

Monsieur JUNGER informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du développement des activités et de l'amélioration continue de l'accueil des jeunes, l'aménagement de l'Espace ados situé 18, boulevard Lucien Bourjalliat est nécessaire. Dans ce cadre, la commune est éligible à une subvention de la part de la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Ce projet porterait sur l'achat d'équipements tel que :

- Electroménagers
- Mobiliers cuisine et jardin
- Matériels multimédias
- Mobiliers sport et loisirs

Le plan de financement proposé serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant (TTC) investissement	Montant (HT) des investissements	Subvention MSA 70% (HT)	Autofinancement (HT)
Investissement Mobilier	8360 €	7688 €	5381.60 €	2306.40 €
Total	8360 €	7688 €	5381.60 €	2306.40 €

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 03/09/2025,

Monsieur JUNGER précise que la MSA n'est pas uniquement la Mutuelle Sociale des Agriculteurs mais qu'elle a également une mission de services aux territoires ruraux concernant la santé, la prévention et l'animation de la vie sociale et peut soutenir des projets qui dépassent le milieu agricole, notamment auprès des adolescents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'aménagement de l'Espace ados,
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **DIT** que la dépense est inscrite aux budgets primitifs 2025 et 2026 dans la section investissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

-----

**DEL 2025-029 PARTICIPATION À LA COURSE SPORTIVE COLORÉE « COLOR RUN »  
DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE 2025.**

Rapporteur : Monsieur JALTIER

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite poursuivre son soutien à la prévention contre le cancer du sein en organisant un événement destiné aux habitants durant le mois d'octobre, intitulé « Octobre Rose ».

Face à l'engouement suscité par les précédentes éditions de la « Color Run » (course colorée), il indique que la commune propose de renouveler cette manifestation le dimanche 12 octobre 2025 au parc de loisirs à l'occasion d'« Octobre Rose ».

Un parcours d'environ 5 km sera proposé, avec un départ différé pour les coureurs et les marcheurs.

Sur le parcours seront disposées 5 arches d'où sera jetée sur les coureurs de la poudre colorée.

Une paire de lunettes de soleil et un tee-shirt seront offerts à chaque participant ainsi qu'un en-cas et une boisson à l'arrivée.

Le nombre de participants sera fixé à 250 maximum.

L'âge minimum pour y participer sera de 8 ans. Les enfants seront placés sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

Il est proposé une participation unique fixée à 7€ par participant avec la possibilité d'acheter leur billet via une billetterie en ligne, ajoutant 0,99 euros aux 7€.

avec :

- 1€ reversé à l'association « Ligue contre le cancer » présidée par M. Jean-Claude Fournierie
- 1€ reversé à l'association « La Note Rose » présidée par Mme Patricia Bourit

Ces deux associations étant des acteurs importants dans la lutte contre le cancer et le soutien aux femmes touchées par cette maladie, la municipalité souhaite reverser ces sommes pour marquer à nouveau son soutien à cette cause.

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 03/09/2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le tarif ci-dessus proposé.

-----  
La séance est levée à 19h12

 Le Maire  
  
Alec **JALTIER**

Secrétaire de séance  
 Gwladys **MULCIBA-POLYCARPE**  


